

Réponse à une demande de Permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1067370/CAN500056/2500323 /
Date : 24/02/2025
Contact : Cedric DELPUECH

UI AURA (Auvergne Puy de Dôme)
52 RUE DE LA PARLETTE

63962 CLERMONT FERRAND 9

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE

15000 AURILLAC

Permission accordée : Conformément à la PI du 25/03/2025

Date et signature : (Nom et qualité)

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC



Vincent GALIBERN

Le 26/03/2025

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté
N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

Localisation des Travaux

15130 VEZAC - RD308.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	100		m. d'alvéole	200	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Tranchée en fond de fossé

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 31/03/2025

Durée prévisible des travaux : 5.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 308

Demande de: ORANGE

Objet de la demande: Travaux pour la fibre

Commune(s): VEZAC Lieu-dit : Caillac

Le 25 mars 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Cedric Delpuech représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage



Delpuech Cedric
c=FR, o=Orange,
cn=Delpuech Cedric,
email=cedric.delpuech@orange.com
2025.03.25 16:13:43
+01'00'

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
308	Cat 3	Du PR0+007 Au PR0+102	G	TT					95m		Schéma 5-2

* Techniques :
 TT = tranchées traditionnelles
 TE = tranchées étroites
 FD = Forage dirigé
 F = Fonçage
 SA = Supports aériens

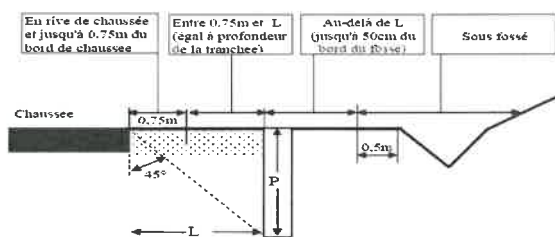
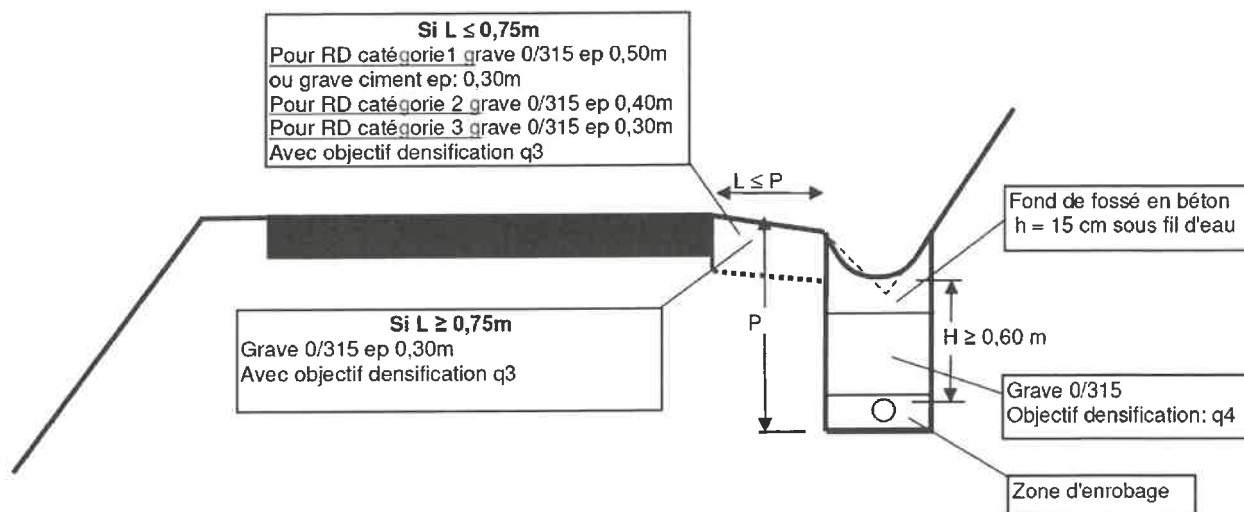


Schéma n°5-2 tranchée sous fossé et proche du bord de chaussée des RD des catégories 1, 2 et 3



Le maître d'ouvrage du réseau pourra proposer une solution alternative à cette coupe type permettant d'assurer l'étanchéité du fossé après travaux et la réalisation ultérieure des travaux d'entretien du fossé, son curage notamment, sans risque de détérioration du réseau mis en place sous le fossé.

